1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Cadre de santé
Emploi	Cadre de santé
Métier	Cadre de santé
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Centre rive gauche
Structure interne (CR - *Code et Libellé)*	CR 0232 – G36 Hospitalisation
Unité fonctionnelle *(Code et Libellé)*	2310 HC2

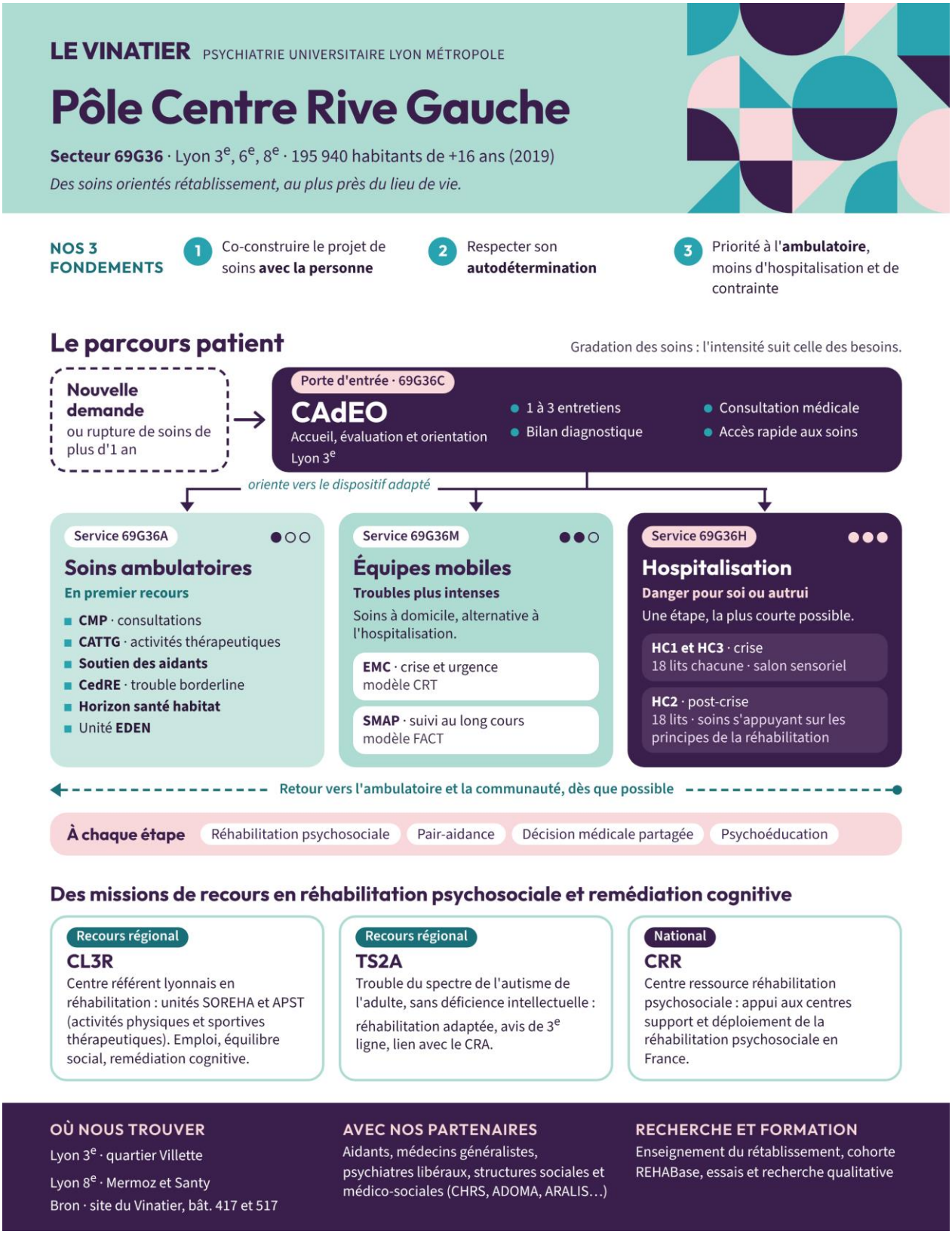
3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le cadre de santé est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Cadre Supérieur de Santé assistant du chef de pôle et du Directeur des soins. Il collabore, dans le cadre de ses fonctions, avec les membres de l'équipe pluri professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants et les personnels des services logistiques et administratifs. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin chef de Pôle.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Le cadre de santé relevant de la fonction publique hospitalière est soumis à un régime forfaitaire de décompte du temps de travail.
- Son obligation annuelle de travail est fixée à **208 jours travaillés par an**. Les absences et congés sont gérés selon les règles institutionnelles applicables, avec un décompte pouvant être réalisé à la journée ou à la demi-journée selon l'organisation retenue.
- Par ailleurs, une possibilité de télétravail (TELT) peut être ouverte conformément aux dispositions institutionnelles.
- Disponibilité pour s'inscrire dans des actions ponctuelles en dehors du cadre de travail préfixé
- Congés pris dans le respect de l'organisation du pôle et programmés en lien avec les cadres du pôle au regard des règles de fonctionnement établies. A ce titre, il participe aux suppléances organisées au niveau du pôle, en structures intra ou extra hospitalières.

5. CARACTERISTIQUES DU POLE CENTRE RIVE GAUCHE



6. CARACTERISTIQUE DE L'UNITE

Cette unité du service est ouverte depuis
• Capacité d'accueil : **54 lits répartis en 3 unités de 18 lits (HC1, HC2, HC3).**
• Modalités d'accueil : **HC2 : admission sur orientation de HC1 ou HC3**
• Ages : **personnes de plus de 16 ans résidant dans les 3e, 6e et 8e arrondissements de Lyon (secteur 69G36).**
• Indications : **HC2 : soins post-crise lorsque l'état clinique ne permet pas un retour direct en ambulatoire et nécessite des soins de plus de 3 semaines ; soins de réhabilitation psychosociale sur la base d'un plan de suivi individualisé (PSI).**

Nombres d'agents en charge	Nombres d'unité à charge	Lieux d'exercice
16 agents : IDE, ASD, Ergothérapeute et EAPA 7 agents de restauration	HC2 Unité de restauration	Bâtiment 417, site du CH Le Vinatier (Bron)

7. DEFINITION GENERAL DE LA FONCTION

Responsabilités et engagements règlementaires

- Participer, dans le cadre de ses fonctions d'encadrement et en étroite collaboration avec le chef de service, à l'organisation, à la qualité et à la sécurité des soins au sein de son unité ou secteur (*Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012, art. 3 ; Code de la santé publique, art. L. 6146-1-1*.)
- Assurer la continuité du service public hospitalier par la coordination de l'équipe soignante et l'organisation de la permanence de la prise en charge (*Code de la santé publique, art. L. 6112-1 et L. 6112-2*.) ;
- Garantir l'application et contrôler le respect des règles professionnelles, éthiques et déontologiques au sein de son unité (*art. L. 121-1 et suivants du Code général de fonction publique*) ;
- Participer à la mise en œuvre des politiques d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins en veillant notamment au respect des procédures et des bonnes pratiques professionnelles. (*Code de la santé publique, art. L. 6111-2*.)
- Concourir à la prévention des risques professionnels, à la protection de la santé physique et mentale ainsi qu'à la sécurité des agents placés sous son encadrement. (*Code général de la fonction publique, art. L. 136-1 ; Code du travail, art. L. 4121-1 et L. 4121-2*.)
- Veiller au respect de la confidentialité des informations, à la protection des données de santé et à leur sécurisation (*Code de la santé publique, art. L. 1110-4 ; Code général de la fonction publique, art. L. 121-6 ; règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel*.)
- Organiser, piloter et réguler l'activité de l'unité en lien avec les objectifs institutionnels. (*Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012, art. 3 ; Code de la santé publique, art. L. 6146-1-1*.)
- Rendre compte à la hiérarchie de l'activité de l'unité, des évènements indésirables et des risques identifiés. *(Code général de la fonction publique, art L121-10).*

8. ACTIVITES PRINCIPALES

Unité intra hospitalière : Garant de la sécurité et de la continuité des soins 24h/24, le cadre en intra-hospitalier arbitre les flux d'admissions et régule la tension hospitalière en contexte d'urgence. Il pilote l'ingénierie des soins et l'organisation du travail, assurant une gestion dynamique des ressources humaines face aux aléas. Responsable de la conformité éthique et réglementaire, il sécurise le cadre des soins sous contrainte et la traçabilité des mesures d'isolement ou de contention. Enfin, il exerce un management de proximité stratégique.

8.1 Conception et coordination des organisations de soins et des prestations associées animation de la démarche qualité et gestion des risques

⇒ Prévision et planification des activités de soins et prestations associées
⇒ Conception et adaptation des organisations de soins
⇒ Organisation au quotidien de la production des soins et des prestations associées d'un secteur d'activité
⇒ Coordination et suivi des soins et des prestations, coordination des parcours de soin, coordination des interventions des différents acteurs
⇒ Coordination avec l'équipe médicale et avec les différents acteurs (différentes unités, services, partenaires extérieurs, …) internes et externes en lien avec l'activité du service
⇒ Contrôle de la réalisation des soins et prestations
⇒ Echanges et entretiens avec tous les acteurs concernés dont les patients et leur entourage
⇒ Gestion des aléas, des dysfonctionnements et des situations difficiles ou imprévues, des situations de crise

8.2 Gestion de l'information, des moyens et des ressources du secteur d'activité et innovation

⇒ Gestion au quotidien des ressources humaines (gestion des présences et des absences, réponses aux aléas, adaptation des effectifs à l'activité, …)
⇒ Planification du temps de travail des équipes
⇒ Gestion des ressources matérielles et des équipements
⇒ Proposition sur les ressources humaines et matérielles nécessaires
⇒ Suivi d'un budget de fonctionnement et des variations de consommation
⇒ Suivi des indicateurs de pilotage de l'activité (indicateurs de résultats, indicateurs de moyens), contrôle des résultats, mesure et traitement des écarts
⇒ Mise en place des moyens permettant la diffusion des types d'informations
⇒ Elaboration de rapport d'activité
⇒ Production et coordination de l'information concernant l'activité du secteur, les patients et leur entourage
⇒ Mise en place et suivi des moyens permettant d'assurer la traçabilité et la qualité des informations et des transmissions
⇒ Veille documentaire, réglementaire, institutionnelle
⇒ Actualisation de ses connaissances
⇒ Elaboration et mise en place d'innovations dans sa pratique à partir des résultats de la recherche

8.3 Management, encadrement et animation des équipes pluri professionnelles et gestion et développement des compétences

⇒ Adaptation de l'activité, quotidienne des membres de l'équipe à partir de l'évaluation de la charge de travail et de l'organisation des soins
⇒ Communication et échanges avec les membres de l'équipe : communication sur le projet de la structure, communication sur les performances collectives, recueil d'informations, transmission des consignes, procédures, bonnes pratiques, …
⇒ Fixation d'objectifs individuels et collectifs, mise en place et conduite de plans d'action, de délégations, …
⇒ Organisation et conduite de réunions avec les équipes
⇒ Conduite d'entretiens : individuels professionnels, de recrutement et d'évaluation des compétences
⇒ Organisation de l'intégration et du suivi des nouveaux membres de l'équipe, des stagiaires et étudiants
⇒ Gestion des conflits et mise en place d'actions de médiation et de prévention
⇒ Soutien des membres de l'équipe dans les situations difficiles
⇒ Définition des activités et des compétences requises en fonction de l'activité de la structure
⇒ Proposition d'évolutions professionnelles et de mobilité professionnelle et accompagnement du projet professionnel
⇒ Définition des besoins en formation et en développement des compétences individuelles et collectives pour l'équipe et des futurs besoins en fonction de l'évolution de l'activité
⇒ Définition du projet de formation du secteur d'activités en fonction des orientations de la structure,
⇒ des objectifs spécifiques et des ressources allouées
⇒ Définition de profils de postes pour le recrutement et pour l'organisation du service
⇒ Mise en place des démarches d'analyse des pratiques professionnelles

8.4 Animation de la démarche qualité

⇒ Mise en œuvre de la démarche qualité et d'une démarche d'amélioration continue en fonction de la politique de la structure et en lien avec l'ensemble des acteurs concernés
⇒ Proposition d'actions d'amélioration à partir du suivi de la qualité et de la sécurité des soins
⇒ Suivi de l'atteinte des objectifs liés à la qualité, diagnostic des écarts et mise en place d'actions préventives et correctives
⇒ Contrôle de la qualité et de la sécurité des soins et des prestations associées
⇒ Communication auprès de l'équipe des résultats des évaluations et des actions réalisées
⇒ Mise en place des outils de traçabilité et contrôle de la traçabilité
⇒ Mise en place et suivi de l'application des procédures
⇒ Traitement des dysfonctionnements et des situations difficiles ou imprévues
⇒ Traitement et suivi des insatisfactions et des plaintes
⇒ Mise en place et exploitation des démarches et des outils d'évaluation de la qualité, des pratiques professionnelles et de sa propre pratique
⇒ Mise en œuvre des dispositifs de gestion des événements indésirables et des incidents ou accidents sanitaires
⇒ Mise en œuvre des actions de prévention des risques associés aux soins et prestations
⇒ Mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

9. ACTIVITES SPECIFIQUES

Unité HC2 – post-crise : dans une unité volontairement sans espace d'isolement, le cadre de santé fait du séjour une étape du parcours orientée rétablissement. À ce titre, il :

- ⇒ Régule les admissions des usagers orientés par HC1 et HC3 (soins de plus de 3 semaines, retour direct en ambulatoire impossible).
- ⇒ Prépare la sortie dès l'admission avec les équipes mobiles, le CMP-CATTG et les partenaires d'aval.
- ⇒ Garantit un PSI pour chaque usager et l'amorce des soins de réhabilitation psychosociale et remédiation cognitive.
- ⇒ Garantit une prise en charge sans isolement : désescalade, alternatives, accès à VIRTYSENS.
- ⇒ Priorise les formations de l'équipe : réhabilitation psychosociale, rétablissement, PSI, entretiens motivationnels.
- ⇒ Collabore avec le pair-aidant et assure la suppléance des collègues cadres.
- ⇒ Coordonne le programme de psychoéducation pour l'ensemble des unités intra hospitalières du pôle

Gestion de l'unité de restauration

10. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

10.1 Compétences techniques

Compétences *requises pour le poste et réévaluées lors de l'entretien annuel*	**Pratique courante**	**Maîtrisée**	**Expert**
1. Analyser des données, des tableaux de bord et justifier des résultats relatifs aux activités de son domaine	x		
2. Arbitrer et/ou décider entre les différentes propositions, dans un environnement donné		x	
3. Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatives à son domaine de compétence	x		
4. Concevoir, piloter et évaluer un projet/ un processus relevant de son domaine de compétence	x		
5. Etablir, piloter et évaluer / un processus relevant de son domaine de compétence	x		
6. Evaluer et Développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs		x	
7. Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles		x	
8. Organise une unité, un service, en fonction de différents critères (missions, stratégie, moyens, etc.…)		x	
9. Piloter, animer/communiquer, motiver une ou plusieurs équipes		x	
10. Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation		x	
11. Travailler en équipe pluridisciplinaire/ en réseau	x		

10.1. Expérience professionnelle

- Expérience en milieu psychiatrique souhaitée

10.2. Connaissances spécifiques attendues

Organisationnelles :

- Structure son activité de manière logique, cohérente et efficace. Hiérarchise ses tâches selon l'urgence
- Respecte les procédures, les consignes, les standards qualités
- Réalise des missions de manière efficace et constante
- Présence régulière, ponctualité, implication continuer

Autonomie et Initiative :

- Montre de l'énergie, de la motivation et un engagement constant
- S'ajuste aux changements, aux imprévus
- Agit de manière indépendante dans le cadre de ses responsabilités

Relationnelles

- Travaille efficacement en équipe pluri professionnelles
- Garde son calme et sa posture professionnelle en toutes circonstances
- Assume ses actes et décisions dans le cadre de ses fonctions

10.3. Formation requise

Diplôme de Cadre de santé
Diplôme paramédical avec obligation de s'engager dans un parcours de formation conduisant au diplôme de cadre de santé.

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT		
Pôle Emetteur		
Pôle Centre RG		
Modifications apportées par la nouvelle version		
- Nouvelle présentation et structure		
Rédaction	**Vérification**	**Validation**
E. DA ROCHA Cadre soignant, assistant Chef de pôle	E. BLONDELLE Cadre supérieure de Santé Faisant Fonction	P.H DUCHARME Coordonnateur Général des Soins